



Les entreprises culturelles sont des acteurs économiques essentiels à la création, à la diversité, à la diffusion de la culture sur l'ensemble des territoires. La mission d'intérêt général de l'IFCIC est de soutenir leur développement en leur facilitant l'accès au financement.

L'action de l'IFCIC a deux visages.

Envers les entrepreneurs culturels, celui d'un établissement de crédit qui offre des solutions de financement et une expertise financière nourries de plus de 30 ans d'expérience de leurs attentes spécifiques.

Envers les banques, celui d'un interlocuteur privilégié qui engage sa garantie, sa capacité de cofinancement et sa connaissance des secteurs culturels.

L'IFCIC accompagne tous les secteurs culturels et créatifs : cinéma et audiovisuel ; jeu vidéo ; spectacle vivant ; musique ; mode ; presse ; librairie ; édition littéraire ; galeries d'art ; design ; métiers d'art ; théâtre ; musées ; patrimoine ; arts plastiques et numériques...

La passion
de la culture.
L'expertise
du financement.

L'ifcic

PRÉSENTATION

Créé en 1983, l'IFCIC est un établissement de crédit spécialisé dans le financement du secteur culturel. L'État l'a doté d'une mission d'intérêt général : faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs culturels et créatifs. Établissement de place, l'IFCIC est détenu à 49 % par l'État et le groupe Bpifrance et à 51% par un actionariat privé rassemblant la quasi-totalité des banques établies en France.

Constituant un lien entre le monde bancaire et les entreprises culturelles et créatives, l'IFCIC offre :

- aux entreprises culturelles, ses solutions de financement - garantie bancaire et prêt - et son expertise bancaire et financière ;
- aux banques, sa garantie, ses capacités de cofinancement et son expertise du risque spécifique des entreprises culturelles.

PARTENAIRES

Les fonds de garanties et de prêts gérés par l'IFCIC proviennent du ministère de la Culture et de ses établissements publics - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL) et Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) -, de la Caisse des Dépôts et Consignation, du ministère de l'Économie, de l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP), du Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI), de l'association Au-delà du Cuir, des entreprises Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton, du Comité professionnel de développement des industries française de l'ameublement et du bois (CODIFAB), de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA) et d'Ateliers d'art de France.

ACTIVITÉ

Au 31 octobre 2017, l'encours des crédits garantis et octroyés par l'IFCIC s'élevait à près de 1 milliard d'euros au profit de 1 000 entreprises et associations culturelles. Les garanties de l'IFCIC accordées au secteur de la production et de la distribution cinématographique représentent 58 % de l'encours total.



Les solutions de financement

Crée en 1983 à l'initiative des ministères de la Culture et de l'Économie et des Finances, l'IFCIC est un établissement de crédit spécialisé dans le financement du secteur culturel. Sa mission d'intérêt général est de faciliter l'accès au crédit des entreprises et associations des secteurs culturels et créatifs.

L'IFCIC propose deux solutions de financement : la garantie bancaire et le prêt.

Garantie bancaire

La garantie de l'IFCIC incite les banques à prêter aux entreprises et aux associations culturelles et créatives. Outil historique de l'IFCIC, elle constitue généralement la première solution envisagée par l'IFCIC pour accompagner un projet.

Le taux de garantie varie entre 50% et 70%, ce qui constitue un « déclencheur » souvent décisif de l'intervention des banques. La garantie s'applique à tous types de crédits bancaires, destinés au financement de la plupart des besoins des entreprises culturelles.

La banque, qui constitue et adresse à l'IFCIC le dossier de demande de garantie, est seule bénéficiaire de la garantie. Les entreprises culturelles peuvent contacter l'IFCIC préalablement à leurs démarches vis-à-vis des banques, afin de vérifier leur éligibilité à la garantie et, le cas échéant, de préparer leur dialogue avec les banques.

Au 31 octobre 2017, l'encours des crédits garantis par l'IFCIC représente 969 M€.



L'activité de garantie pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelle européennes de l'IFCIC bénéficie du soutien du mécanisme de garantie en faveur des industries culturelles et créatives avec l'appui financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Europe Créative.

Prêt

Les prêts de l'IFCIC aux entreprises et associations culturelles et créatives interviennent lorsqu'un projet nécessite un soutien renforcé. Ils ont vocation à favoriser un effet de levier en agissant par exemple en complément d'une garantie bancaire.

L'Ifcic propose des solutions de financement adaptées au modèle économique et aux spécificités de chaque entreprise. Les prêts se destinent généralement au financement du développement (post phase d'amorçage), souvent en accompagnement d'investissements immatériels. Les prêts de l'IFCIC ne comportent pas de garantie.

PRÊTS PARTICIPATIFS

Selon la nature des projets financés, les prêts de l'IFCIC peuvent prendre un caractère participatif. Ils sont alors assimilés par les banques (et les investisseurs) à des quasi fonds propres, ce qui maximise leur effet de levier. Les prêts participatifs offrent la possibilité de durées de remboursement et de franchise étendues.

Au 31 octobre 2017, les encours de prêts octroyés par l'IFCIC s'établissent à 26 M€.



L'activité de prêt de l'IFCIC bénéficie du soutien du mécanisme de garantie en faveur des industries culturelles et créatives avec l'appui financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Europe Créative.

Institut pour le Financement
du Cinéma et des
Industries Culturelles **ifcic**



Exemples de projets soutenus





Exemples de projets soutenus

LÉGENDE PHOTOS PROJET SOUTENUS / 1. PLUG IN DIGITAL – Pankapu / 2. MAKEVER – Chérif – Aurélien Faïdy / 3. LIBRAIRIE TORCATIS (À PERPIGNAN) / 4. ANDREA CREWS – Giovanni Citadini Cesi / 5. LES FILMS DU LENDEMAIN – Rodin (Réal. Jacques Doillon) – Shanna Besson/Les Films du Lendemain / 6. BAC FILMS – Folles de joie (Réal. Paolo Virzi) – Paolo Cirielli / 7. DIAPHANA – La fille inconnue (Réals. Luc Dardenne et Jean-Pierre Dardenne) – Christine Plenus / 8. ANDREA CREWS – Chantapitch Wiwatchaikamol / 9. Courtesy GALERIE IN SITU – FABIENNE LECLERC – En marge – Rebecca Fanuele / 10. EASY TIGER – Divines (Réal. Houda Benyamina) / 11. FESTIVAL REGGAE SUN SKA (À BORDEAUX) / 12. EASY TIGER – Divines (Réal. Houda Benyamina) / 13. BECAUSE – Calypso Rose – Aldo Paredes / 14. FEDERATION ENTERTAINMENT – The collection / 15. BECAUSE – Justice – Toni François / 16. LES FILMS DU BÉLIER – Réparer les vivants (Réal. Katell Quillévéré) – Les films du bélier/LFP – Les films Pelléas. / 17. BAC FILMS – Folles de joie (Réal. Paolo Virzi) – Paolo Cirielli / 18. JACQUEMUS (LES SANTONS DE PROVENCE SS17) – David Luraschi / 19. CHORÉGIES D'ORANGE – Madame Butterfly – Abadie / 20. LES FILMS DU BÉLIER – Réparer les vivants (Réal. Katell Quillévéré) – Les films du bélier/LFP – Les films Pelléas / 21. BRIEF ME - 22. BLUE SPIRIT – Ma vie de courgette (Réal. Claude Barras) – Charlotte Désigaud / 23. LE BUREAU FILMS – Une vie ailleurs (Réal. Olivier Peyon) – Le Bureau / 24. PLUG IN DIGITAL – Neurovoïder / 25. GÉNÉRIK VAPEUR – La Deuche Joyeuse – JM Coubart / 26. CHORÉGIES D'ORANGE – Musiques en fête – Philippe Gromelle

La passion
de la culture.
L'expertise
du financement.

Institut pour le Financement
du Cinéma et des
Industries Culturelles

ifcic